Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val-de-Marne

Commune de Mandres-les-Roses

Informations sur les risques naturels et technologiques

pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 à L 125-7 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° **2019/03170** du **8 octobre 2019** mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n **oui** x **non**

Prescrit	date	**9 juillet 2001**	aléa **Inondation et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain**
Approuvé		**18 juin 2012**	**Inondation de la plaine**
Approuvé		**21 novembre 2018**	**Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse**

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet
Arrêté de prescription du PPR inondations et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain (le périmètre concerne toute la commune) du 09/07/2001	x
Notice et règlement du PPRI de la vallée de l'Yerres, approuvé par arrêté du 18/06/2012	x
Arrêté d'approbation du PPR mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 21/11/2018	x

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **oui** **non** x

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

	forte	moyenne	modérée	faible	Très faible
L'immeuble est situé dans une commune de sismicité	zone **5**	zone **4**	zone **3**	zone **2**	**zone 1** x

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble est situé dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 **oui** **non** x

6. Information relative à la pollution des sols

La commune est concernée par un secteur d'information sur les sols (SIS) **oui** **non** x

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

- Carte des aléas du PPRI de la vallée de l'Yerres approuvé le 18 juin 2012 (la crue de référence est la crue de 1910) – 1 planche A3 n°2 (échelle 1/10 000)
- Carte du zonage réglementaire du PPRI de la vallée de l'Yerres – 1 planche A3
- Copie de la carte des aléas (étude du BRGM – échelle 1/50 000) et du zonage réglementaire du risque mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols - 1 planche A3 (échelle 1/10 000)

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail **www.prim.net** dans la rubrique « ma commune face aux risques »

Date

Le Préfet de département

Mise à jour :

Sites internet :